

## **Règlement du jeu-concours Facebook et Instagram : Remportez deux billets pour le concert de La Nikita et Benjamin Piat !**

### **Article 1 : Organisation**

L'Institut français de Maurice (ci-après désigné "l'Organisateur") organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur sa page Facebook et sa page Instagram. Ce jeu est intitulé : "Tentez de gagner 2 billets pour le concert Concert de Benjamin Piat & La Nikita le 28 mars 2026 à l'IFM".

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne résidant à Maurice, âgée de 18 ans ou plus, disposant d'un compte Facebook ou Instagram valide. Une seule participation par personne est autorisée.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer, les joueurs doivent :

1. Republier en story la publication, en identifiant le compte de l'IFM
2. Taguer dans les commentaires de la publication, la personne avec qui elle irait à la projection.

La participation est ouverte du vendredi 20 au mercredi 25 mars 2026, jour où 5 gagnant.e.s seront désigné.e.s par tirage au sort.

### **Article 4 : Désignation des gagnants**

Parmi l'ensemble des participations Facebook et Instagram, 5 personnes seront tirées au sort le 25/03/2026, grâce à l'outil en ligne "Comment Picker". <https://commentpicker.com>. Cette personne sera déclarée gagnante et sera contactée via message privé sur Facebook ou Instagram par l'Organisateur, qui lui indiquera les détails du lot gagné.

### **Article 5 : Lots**

Les gagnant.e.s recevront deux billets gratuits dont le prix unitaire est de Rs 500 (cinq cents roupies mauriciennes) avec la gratuité GRAT3 pour le concert de Benjamin Piat & La Nikita du samedi 28 mars 2026. Les places ne sont ni échangeables, ni cessibles, ni remboursables.

### **Article 6 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu-concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.